

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1964)
Heft: 18

Artikel: Où est ma gauche, où est ma droite?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026884>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Où est ma gauche, où est ma droite?

Nous lisons en date du 5 et 6 septembre, l'éditorial suivant dont nous citons quelques extraits (Prière de ne prendre connaissance du nom de l'auteur et de la référence qu'en fin de citation) :

Nous ne disposons d'aucun plan financier sérieux, d'aucun programme national d'investissement. En fait d'instruments économiques, nous sortons à peine de l'âge « pifométrique », nos statistiques sont lacuneuses et nous travaillons à la petite saison.

Bien que nous répugnions d'instinct à toute espèce de planification — nous n'avons même pas de plan d'aménagement du territoire digne de ce nom — et bien que l'empirisme nous ait jusqu'ici pas trop mal réussi, le moment est venu d'élaborer dans les plus brefs délais et un programme national d'investissement et un plan financier sur lequel régler tant la politique fiscale que la répartition des dépenses et investissements tant publics que privés.

Qui dit programme et plan dit, dès le moment où l'on constate qu'il n'est pas possible de tout faire à la fois, ordre d'urgence, fixation de priorités, étalement dans le temps.

Parmi les investissements prioritaires, il y a la recherche, tant fondamentale qu'appliquée, le haut enseignement et l'enseignement technique. En ce qui concerne les universités, nous connaissons bientôt les conclusions de la commission Labhardt. L'ordre de grandeur des dépenses envisagées ne manquera pas d'impressionner. Pour ce qui est de la recherche fondamentale, deux chiffres montrent qu'on est débordé. Le Fonds national a reçu cette année pour 40 millions de requêtes valables, et il ne dispose que de 23 millions. Mais le secteur le plus préoccupant, c'est celui de la recherche appliquée, que je n'hésite pas à dire aussi importante, et même plus, que l'armée pour le maintien de l'indépendance nationale. Si nous n'inventons ni ne disposons, en nombre suffisant, de brevets qui soient nôtres, nos industries finiront par ne plus travailler que sous licence ; elles dépendront, et toute notre économie avec elles, de ceux qui nous accordent ces licences, et qui pourront, à chaque échéance de contrat, les retirer. Devenue, économiquement, une colonie, la Suisse s'apercevra trop tard que, faute de vigilance, elle a aliéné son indépendance politique, et le rôle de son armée deviendra comparable à celui de la garde suisse pontificale : il sera d'ordre décoratif et traditionnel. Tel est le sort qui nous menace si nous négligeons la recherche appliquée et si nous refusons de prendre acte du fait que dans les pays dont l'industrie est concurrente de la nôtre, l'Etat subventionne massivement cette recherche.

Si on fait l'addition de ce que les spécialistes jugent nécessaire, dans chaque secteur, autrement dit si on ajoute le montant dont les responsables (?) de l'aviation militaire nous disent que c'est un minimum, ceux qu'articulent les autres services militaires ; les investissements qui paraissent souhaitables pour l'épuration des eaux, pour les constructions routières, pour la construction de logements, pour l'aide aux universités, pour la recherche fondamentale et appliquée, pour ce qu'on appelle la « démocratisation » des études, pour l'aide constructive à l'agriculture (sans compter les subventions agricoles innombrables dont les consommateurs bénéficient en fait davantage que les paysans) ; les contributions publiques à la sécurité sociale, les dépenses courantes de l'administration, les charges de toute espèce qui grèvent les budgets communaux, cantonaux, fédéral, on arrive à un total qui conduirait tout droit à un régime d'oppression fiscale, et qui, de surcroît, dépasserait nos possibilités.

Un plan financier permettrait de considérer l'ensemble, d'affecter à chaque secteur une part appropriée des ressources disponibles ; pour l'établir, un programme national d'investissements, tenant compte tant des investissements publics que des investissements privés, est une base dont on ne saurait se passer. Ce programme déterminerait certaines priorités, et aboutirait vraisemblablement à des différences assez sensibles par rapport à ce qui s'est institué au hasard des initiatives et des considérations partielles.

Ces lignes sont tirées du « Journal de Genève », 5 septembre, sous la plume de M. Olivier Reverdin ; elles ne sont pas une resucée de quelques-uns de nos anciens éditoriaux.

Il est clair que M. Reverdin parle là un langage qui n'a pas encore, hélas, son répondant dans la presse syndicale et la presse de gauche.

Mais M. Reverdin, s'il est un homme intelligent et courageux, ne représente pas une force politique. On sait que depuis longtemps des économistes clairvoyants, des esprits rationnels, demandent une planification de notre économie. Leur avis, pour autorisé qu'il soit, n'a guère pesé.

Aujourd'hui, on sent pourtant que certaines forces économiques que l'on peut appeler néo-capitalistes, poussent à la roue. Elles ont besoin d'une main-d'œuvre mieux répartie, d'universités plus largement ouvertes, de chercheurs, etc. (voyez les propos de quelques capitaines d'industrie comme MM. Hummler ou Gasser).

Pour introduire, en Suisse, une planification démocratique, il serait possible de faire avec ces milieux patronaux avancés un petit bout de route. A condition de prendre le départ. Il faudrait au moins que la tortue ne parte pas après le lièvre.

Pour une pédagogie expérimentale

Par voie de motion, un des membres de « Domaine Public » a porté le problème de la pédagogie expérimentale devant le Grand Conseil vaudois. Rappelons quelques-uns des principes qui justifient l'organisation méthodique de la recherche en pédagogie.

— De profondes réformes des structures scolaires sont actuellement à l'étude ou en chantier, dans divers cantons, dans divers pays. Or, sans que soit réunie toute une documentation, sans que de nombreuses expériences soient tentées, sans que les résultats soient vérifiés, il est impossible de décider, théoriquement, que telle solution est, par principe, la meilleure. Ainsi, dans le canton de Vaud, l'on voit s'opposer le corps enseignant primaire et secondaire sur l'âge d'admission dans l'enseignement secondaire. 10 ans, 12 ans ? Une commission extra-parlementaire cherche alors une sorte de compromis : cela sera 12 ans, mais pour les meilleurs 11 ans. La méthode du compromis qui peut être politiquement utile, n'a rien à voir en ce domaine ; elle est ascensionnelle.

— Si parfaite que soit une structure, elle ne saurait être définitive. Dans tous les domaines de la production, l'effort de recherche est constant. Il faut donc que la recherche soit organisée systématiquement et qu'elle soit constante.

— Le nombre des élèves que nous sélectionnons pour les scolarités de longue durée est inférieur au 15 % d'enfants supérieurement doués qui existent dans la population scolaire. Ou les méthodes sont mauvaises, ou les matériaux. Par principe, un pédagogue n'accuse pas les matériaux. Il faut donc à tout prix surmonter cette difficulté. Ce n'est pas simple. Il ne suffit pas de... La solution dépasse le cadre scolaire, peut-être. Mais il y a là précisément un objectif fondamental de la recherche.

— L'expérimentation, cela ne signifie pas entreprendre je ne sais quelle vivisection. Mais une méthode nouvelle étant utilisée, il s'agit d'observer les résultats, de les confronter avec le rendement traditionnel puis, dès que la certitude d'une meilleure efficacité est acquise, de faire connaître l'expérience, de la généraliser, de créer les conditions d'une pédagogie collective où le progrès de l'un entraîne le progrès de tous.

— L'expérimentation suppose que le chercheur ait un statut. Pour le moment, chez les praticiens, le seul statut est celui de « mordu », de « consciencieux », de « zélé à bien plaire ». Le chercheur doit être déchargé partiellement de son enseignement afin qu'il ait le temps de parfaire sa formation, de mettre à jour ses expériences, de travailler en équipe avec d'autres collègues et avec des psychologues, des sociologues dont les travaux recoupent les siens. Il est évident qu'un statut de la recherche pédagogique revaloriserait une profession dont le prestige social a considérablement baissé, paradoxalement, au moment même où les problèmes de l'enseignement deviennent vitaux pour la nation.

— La diversité des régimes cantonaux, tout regrettable qu'elle est, a au moins l'avantage d'offrir des possibilités d'expérimentation comparées. La coordination romande devrait commencer par la recherche.

— Enfin, au moment où l'on encourage en Suisse la recherche scientifique et aussi la recherche dans les sciences morales, il est désespérant de voir que rien ou presque rien n'est consacré à la recherche pédagogique. Ce n'est pas par mauvaise volonté du Fonds national de la recherche. Mais la demande n'existe pas. C'est un non-sens si l'on pense que le progrès de l'école et de ses méthodes conditionne tous les autres. Si la recherche était organisée, l'appui du Fonds national ne ferait pas de doute.

Dans ces remarques, que l'on ne voie que des têtes de chapitre. Nos lecteurs savent déjà que ce sujet est un des chevaux de bataille de « Domaine Public ». Nous aurons donc l'occasion d'y revenir plus en détails.

Logement: planmässig

Par 18 voix et 7 abstentions, la commission du Conseil national a voté la démobilité du contrôle des prix des loyers. Il va sans dire que tous les amendements visant à une extension du contrôle ou de la surveillance à l'ensemble du marché immobilier ont été repoussés. Au vu de la composition de la commission, on pouvait espérer une opposition plus vive. Il est inutile d'escompter un quelconque renversement de situation devant le Parlement. Tout se déroule conformément aux plans (qui, malheureusement, ne sont pas les plans des bâtisseurs).

La monnaie d'échange a donc été la promesse d'une intervention active de la Confédération pour subventionner les H.L.M.

Une fois de plus, nous soulignerons la duperie de ce marché entre les deux partenaires sociaux, comme l'on dit plaisamment. Voyons plus précisément. La Confédération prévoit entre autres mesures

deux crédits de 10 millions chacun pour accroître la productivité dans la construction et encourager l'établissement de plans locaux et régionaux d'aménagement du territoire. Ces quelques millions ne suffiront pas, mais si l'on veut réduire la distorsion entre le coût moyen de la construction et le coût de la vie, c'est bien dans cette direction qu'il faut porter l'effort.

Or, des projets de grands ensembles, à proximité de nos villes, prendront au minimum deux années pour l'étude (probablement plus si l'on cherche à appliquer des méthodes industrielles) et il faudra compter plusieurs années pour la construction. Comme tout contrôle aura été préalablement démobilité, la mise sur le marché interviendra trop tard, bien après la hausse due à la pénurie. Dans ce décalage, il y a donc de belles perspectives de profit. Cela saute aux yeux.

C'est un très bel exemple de politique de classe.